



07. Dossier Hormé – Point d'étape

20h15 – 20h35

Le Cahier des charges du futur siège (*site unique*) a été formalisé avec l'appui du cabinet SPRINTCONSEIL le **31 mars dernier**.

Ce cahier des charges a été remis aux 3 Collectivités – EPCI* : BEAUNE, DOLE et DIJON dans le courant du mois d'**avril dernier** par Jean-François GONDELLIER et Vincent SZMATULA.

**Etablissement Public de Coopération Intercommunale (Métropole ou Communauté d'Agglomération)*

La Ligue est en attente du retour des projets des 3 Collectivités - EPCI susmentionnés pour la **fin août – début septembre 2018** mais que des sites potentiels d'accueil ont déjà été ciblés.

07. Dossier Hormé – Point d'étape

20h15 – 20h35



Lors de l'Assemblée Générale du 20 **octobre prochain**, deux points devront être validés par les délégués présents :

- > l'implantation sur un site unique au niveau du triangle BEAUNE, DOLE et DIJON
- > la mise en vente des actifs immobiliers et fonciers actuels de la Ligue

Il est envisagé de prendre comme date butoir de prise de décision du lieu unique **février 2019** (*au plus tard*), ce qui correspond à près de 6 mois d'instruction des 3 dossiers déposés en septembre prochain.

Une réflexion est actuellement menée sur les bureaux du siège à DIJON dans le cadre de l'articulation avec l'agenda concernant la réalisation et l'installation sur le site unique.

07. Dossier Hormé – Point d'étape

20h15 – 20h35



Le personnel a été informé de l'avancée du dossier lors de la réunion avec les Délégués du Personnel le 28 juin dernier. La réunion initialement programmée durant la première quinzaine du mois de juin avec le Président, sera reportée en septembre ou octobre prochain.

Merci pour votre attention.

Des questions ?